

La rectrice de l'académie de Lyon

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L111-1, L111-2 et L112-1 relatifs aux droits à l'éducation, l'article L211-1 relatif aux compétences de l'Etat, l'article D211-9 relatif à la carte scolaire du premier degré et l'article R222-19-3 relatif au pouvoir de signature des directeurs académiques des services de l'éducation nationale;

Vu l'avis favorable du préfet de l'Ain rendu le 8 avril 2026 en vertu du décret n°2025-723 du 30 juillet 2025

Après consultation du Comité Social d'Administration Spécial Départemental en date du 2 avril 2026

Après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 3 avril 2026

ARRÊTE

Article 1 : affectation, à compter du 1^{er} septembre 2026, des emplois d'enseignants suivants :

N° d'ordre	Désignation de l'école	Nombre d'emplois implantés	Observations – nombre de classes ULIS compris
<u>A - Ecoles maternelles</u>			
1	Ecole maternelle Parozet Gex	1	Ouverture de la 8 ^{ème} classe
2	Ecole maternelle Le Lion Saint-Genis-Pouilly	1	Ouverture de la 5 ^{ème} classe
3	Ecole maternelle Le Ménel Meximieux	1	Ouverture de la 4 ^{ème} classe
<u>B - Ecoles élémentaires</u>			
4	Ecole élémentaire Olympe de Gougues Ambronay	1	Ouverture de la 8 ^{ème} classe
5	Ecole élémentaire Parozet Gex	1	Ouverture de la 11 ^{ème} classe
6	Ecole élémentaire de la Liberté Genouilleux (RPI Genouilleux – Guéreins)	1	Ouverture de la 4 ^{ème} classe (école) Ouverture de la 8 ^{ème} classe (RPI)
7	Ecole élémentaire Louis Armand Oyonnax	1	Ouverture de la 10 ^{ème} classe
8	Ecole élémentaire Marc Jaboulet Toussieux	1	Ouverture de la 6 ^{ème} classe

C - Ecoles primaires

9	Ecole primaire Charnoz-sur-Ain	1	Ouverture de la 5 ^{ème} classe
10	Ecole primaire Chaneins	1	Ouverture de la 6 ^{ème} classe
11	Ecole primaire Le fil d'or Trévoux	1	Ouverture de la 14 ^{ème} classe
12	Ecole primaire Collonges	1	Ouverture de la 13 ^{ème} classe
13	Ecole primaire Florian Ferney-Voltaire	1	Ouverture de la 17 ^{ème} classe
14	Ecole primaire Jean Calas Ferney-Voltaire	1	Ouverture de la 14 ^{ème} classe
15	Ecole primaire Veyziat Oyonnax	1	Ouverture de la 7 ^{ème} classe
16	Ecole primaire des trois colonnes Izernore	1	Ouverture de la 12 ^{ème} classe
17	Ecole primaire Pierre Longue Valserhône	1	Ouverture de la 8 ^{ème} classe
18	Ecole primaire Françoise Dolto Saint-Didier-sur-Chalaronne	1	Ouverture de la 8 ^{ème} classe

D – Autres situations

19	Ecole maternelle du Verger Cessy	1	Moyen provisoire pour l'année 2026-2027
20	Ecole maternelle Mick Micheyl Montmerle-sur-Saône	1	Moyen provisoire pour l'année 2026-2027
21	Ecole maternelle Village Arbent	1	Moyen provisoire pour l'année 2026-2027
22	Ecole maternelle Saint-André-de-Corcy	1	Mobilisation provisoire de moyen de remplacement pour ouverture de classe
23	Ecole élémentaire de Montcet (RPI Montcet-Montracol-Vandeins)	1	Mobilisation provisoire de moyen de remplacement pour ouverture de classe
24	Ecole primaire Coligny	1	Mobilisation provisoire de moyen de remplacement pour ouverture de classe
25	Ecole primaire des deux ponts Seysssel	1	Mobilisation provisoire de moyen de remplacement pour ouverture de classe
26	Ecole primaire Pierre Longue Valserhône	1	Mobilisation provisoire de moyen de remplacement pour ouverture de classe

Article 2 : retrait, à compter du 1^{er} septembre 2026, des emplois d'enseignants suivants :

N° d'ordre	Désignation de l'école	Nombre d'emplois retirés	Observations – nombre de classes ULIS compris
<u>A - Ecoles maternelles</u>			
1	Ecole maternelle Les Tournelles Lagnieu	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
2	Ecole maternelle Rancé	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
3	Ecole maternelle Paul Rivet Oyonnax	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
4	Ecole maternelle Lucie Aubrac Oyonnax	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
5	Ecole maternelle Daudet-Pagnol Oyonnax	1	Fermeture de la 10 ^{ème} classe
6	Ecole maternelle Saint-Nizier-le-Désert (R.P.I. Châtenay - Le Plantay - Saint Nizier le Désert)	1	Fermeture de la 3 ^{ème} classe (école) Fermeture de la 8 ^{ème} classe (R.P.I.)
<u>B – Ecoles élémentaires</u>			
7	Ecole élémentaire Jean Ferrat Belley	1	Fermeture de la 11 ^{ème} classe
8	Ecole élémentaire l'Orée du Bois Balan	1	Fermeture de la 7 ^{ème} classe
9	Ecole élémentaire Bernard Clavel Arbent	1	Fermeture de la 6 ^{ème} classe
10	Ecole élémentaire Les Sources Bellignat	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
11	Ecole élémentaire Les Cascades Dortan	1	Fermeture de la 8 ^{ème} classe
12	Ecole élémentaire Jean Jaurès Ambérieu-en-Bugey	1	Fermeture de la 16 ^{ème} classe
<u>C – Ecoles primaires</u>			
13	Ecole primaire Saint-Sorlin-en-Bugey	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
14	Ecole primaire Vaux-en-Bugey	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
15	Ecole primaire Villebois	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe

16	Ecole primaire Paul Painlevé Bâgé-Dommartin	1	Fermeture de la 14 ^{ème} classe
17	Ecole primaire du Grand Cyprès Pont-de-Vaux	1	Fermeture de la 9 ^{ème} classe
18	Ecole primaire Brégnier-Cordon	1	Fermeture de la 5 ^{ème} classe
19	Ecole primaire Parves et Nattages	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
20	Ecole primaire Boby Lapointe Saint-Genis-Pouilly	1	Fermeture de la 14 ^{ème} classe
21	Ecole primaire Francheleins	1	Fermeture de la 6 ^{ème} classe
22	Ecole primaire Mairie Jassans-Riottier	1	Fermeture de la 15 ^{ème} classe
23	Ecole primaire Saint-Exupéry Montluel	1	Fermeture de la 9 ^{ème} classe
24	Ecole primaire Attignat	1	Fermeture de la 13 ^{ème} classe
25	Ecole primaire Geilles Oyonnax	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
26	Ecole primaire Charles Juliet Jujurieux	1	Fermeture de la 9 ^{ème} classe
27	Ecole primaire du Muguet Leyment	1	Fermeture de la 7 ^{ème} classe
28	Ecole primaire Neuville-sur-Ain	1	Fermeture de la 7 ^{ème} classe
29	Ecole primaire Jean Tardieu Saint-Germain-de-Joux	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
30	Ecole primaire Jean de la Fontaine Port	1	Fermeture de la 4 ^{ème} classe
31	Ecole primaire Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1	Fermeture de la 8 ^{ème} classe

Article 3 : autres mesures à compter du 1^{er} septembre 2026

N° d'ordre	Désignation	Nombre d'emplois	Observations
<u>A – Autres situations</u>			
1	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) EPPU Guy de Maupassant – Divonne-les-Bains	1	Circonscription de Gex
2	Unité d'Enseignement élémentaire Autisme (UEEA) EPPU Charles Robin – Bourg-en-Bresse	1	Circonscription de Bourg-en-Bresse

3	IME Dinamosco (PEP01) Montréal-la-Cluse	-1	Circonscription de Valserhône
4	IME l'Armaillou (ADAPEI) Belley	1	Circonscription de Belley
5	DITEP Les Moineaux Civrieux	-1	Circonscription de Jassans-Riottier
6	IME la Découverte Civrieux	1	Circonscription de Jassans-Riottier
7	Dispositif Inclusion et Climat Scolaire (DICS)	-1	Circonscription de Belley
8	Dispositif Inclusion et Climat Scolaire (DICS)	1	Circonscription de Montrevel-en-Bresse
9	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	2	Circonscription de Miribel
10	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	2	Circonscription de Valserhône
11	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	2	Circonscription d'Ambérieu-en-Bugey
12	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	2	Circonscription de Belley
13	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	3	Circonscription de Jassans-Riottier
14	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	2	Circonscription de Montrevel-en-Bresse
15	Pôle d'appui à la scolarité (PAS)	3	Circonscription de Péron

B – Modifications de structures

16	Ecole maternelle Place d'Armes + Ecole primaire Jean-Louis Aubert à Nantua		Fusion des 2 écoles en une école primaire à 11 classes.
17	Ecole maternelle + Ecole élémentaire à Tenay		Fusion des 2 écoles en une école primaire à 6 classes.
18	Ecole maternelle Vaise à Segny		Ouverture d'école à 4 classes (transfert de postes de l'école primaire Le Petit Prince)
19	RPI Rancé/Toussieux		Dissolution de RPI
20	Ecole maternelle Les Tilleuls + Ecole élémentaire de Montréal-la-Cluse		Direction commune
21	Ecole primaire d'application Les Terres d'Ain à Poncin		Transformation en école primaire



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Article 4 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 avril 2026

Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Ain,


Pascal CLÉMENT

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois * :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.